

« GLACES ARTISANALES DE FRANCE » UN NOUVEAU REPERE DE QUALITÉ POUR LES CONSOMMATEURS

La Confédération Nationale des Glaciers de France lance une Charte Qualité et la marque « Glaces Artisanales de France » pour distinguer les artisans glaciers qui fabriquent leurs produits glacés dans les règles du métier. Dès le 1^{er} juin 2016, les commerces certifiés afficheront cette estampille de qualité garantissant aux consommateurs un savoir-faire d'excellence.

Malgré une forte sensibilité au prix, les français portent une attention croissante à la qualité des produits qu'ils achètent. Les crises sanitaires récentes ont rendu les consommateurs vigilants, notamment sur la traçabilité des aliments et les modes de fabrication. Aujourd'hui, ils souhaitent plus de transparence et expriment leur besoin d'être mieux informés.

Dans le secteur des produits glacés, cette attente est formulée depuis quelques années. En effet, il n'est pas toujours aisé pour les clients de distinguer une vraie glace artisanale d'une glace confectionnée avec des colorants.



Pour aider le consommateur à se repérer, la Confédération Nationale des Glaciers de France a donc décidé de créer une Charte Qualité « Glaces Artisanales de France » dont l'agrément est accordé chaque année aux artisans glaciers qui justifient d'un savoir-faire d'excellence.

Une marque de reconnaissance pour valoriser la glace artisanale

Lancée le 1^{er} juin 2016, la marque « Glaces Artisanales de France » permettra dès cet été aux consommateurs de repérer les artisans glaciers de qualité partout en France. L'estampille arborée en devanture des boutiques ou des commerces ambulants leur apportera la garantie de déguster une vraie glace artisanale, élaborée avec des ingrédients naturels (lait, œufs, crème, fruits de saison) selon un savoir-faire rigoureux.

Avec cette démarche engagée, la Confédération Nationale des Glaciers de France souhaite non seulement répondre aux attentes des consommateurs mais aussi valoriser la glace artisanale et le travail des artisans glaciers, confrontés à des concurrents dont les produits à base de poudres et de pré-mix nuisent à leur image.

La marque « Glaces Artisanales de France », véritable porte-drapeau d'une profession, va ainsi au-delà d'une simple certification. C'est un acte militant qui pousse les artisans glaciers à défendre leur savoir-faire, la pratique d'un art culinaire à part entière qui ne s'improvise pas mais demande une expérience solide pour proposer des produits de qualité.

A l'approche de l'été, les consommateurs ne boudront donc pas leur plaisir ! Cette marque de distinction leur permettra d'identifier clairement les spécificités d'une glace artisanale, dont les teintes naturelles et les goûts remarquables traduisent le travail d'excellence de l'artisan glacier.

A propos de la CNGF

La Confédération Nationale des Glaciers de France (CNGF) est l'organisation professionnelle qui représente les artisans glaciers fabricants. Depuis plus de 60 ans, elle défend les intérêts et le rayonnement de la profession auprès des pouvoirs publics et des acteurs de la filière. www.lemondedudessert.fr